



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question écrite n° 73041

## Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la généralisation des cellules dites de « désemploie » ». Créée en octobre 2014, la première cellule de déradicalisation a été mise en place près de Paris. Cette structure accueille aujourd'hui une trentaine de familles, notamment des familles dont les enfants sont en Syrie. Elle a pour mission de suivre les parcours d'individus radicalisés, d'accompagner leurs familles et de gérer des cas de djihadistes rentrés de Syrie. Parce que la lutte contre le terrorisme doit également être préventive, cette cellule lie une approche psychologique, une réponse sociale mais également une approche culturelle comme cela se fait en Grande-Bretagne ou au Danemark. Aussi elle aimerait connaître le bilan de cette expérimentation et savoir si elle sera généralisée sur le territoire.

## Texte de la réponse

Dans le cadre du dispositif de prévention de la radicalisation, chaque Préfet de département pilote une cellule de suivi pluri partenariale (services de l'Etat, collectivités territoriales dont les Conseils départementaux et les communes, associations) qui a pour objectif d'accompagner les familles et de prendre en charge les personnes en voie de radicalisation ou radicalisées. Ces cellules, en fonction des situations identifiées et des cas traités, orientent la personne vers une prise en charge appropriée qui peut être psychologique et/ou sociale). Cette prise en charge repose sur une approche individualisée et sur un parcours personnalisé dans la mesure où l'action en direction des personnes concernées doit procéder d'une logique de déconstruction/reconstruction. Elle peut être réalisée par des services de l'Etat (la protection judiciaire de la jeunesse est par exemple mobilisée pour les mineurs quand la situation relève de la Justice), des conseils départementaux (mobilisation des services d'aide sociale à l'enfance au titre de la protection de l'enfance pour les mineurs). Elle peut être aussi confiée à des associations spécialisées ou des associations ayant une compétence en matière de prise en charge ou d'accompagnement de public fragile. Au plan national, une équipe mobile d'intervention pluridisciplinaire (psychologique, éducatif, social), a été mise en place depuis le deuxième trimestre 2015, intervenant sur demande de la cellule préfectorale.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Valérie Boyer](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73041

**Rubrique :** Ordre public

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 janvier 2015](#), page 512

**Réponse publiée au JO le :** [15 décembre 2015](#), page 234